E-LEARNING | LA LOI PACTE ET LA RÉFORME DES RETRAITES

Vendre les nouveaux produits retraite en toute conformité

2 HEURES, EN E-LEARNING

ASSURANCE DE PERSONNES

CODE : AJUE08

Objectifs de la formation

Comprendre le pourquoi de la loi PACTE

Proposer les différentes utilisations du contrat (bien connaitre les différentes prestations de l'épargne retraite)

Mettre en place un régime d'épargne salariale dans une entreprise

Mettre en place un régime d'épargne retraite individuelle

Accompagner l'assuré sur le long terme et vérifier l'adéquation de son allocation d'actifs avec ses objectifs

Gérer la transition, conseiller le client possesseur d'anciens contrats sur ce qu'il doit faire, conseiller les anciens souscripteurs de vieux produits

Parmi nos formateurs

- COURAULT Fabrice
  Président,
  NOSTROMO

Public concernés

- Responsables et chargés de clientèle ; Technico-commerciaux ; Gestionnaires de contrats d'assurance ; Conseillers commerciaux et clientèle ; Intermédiaires ; Juristes

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Tarif général 1 accès : 199,00 €HT

Existe aussi en présentiel

Voir la vidéo de présentation

MODULE 1 : Contexte d'adoption de la loi

- Historique et constat d'échec des anciennes formules
- La création du PER
- Nouvelles appellations et nouveaux produits
- Ouverture de la gestion des PER via un compte-titres

MODULE 2 : Les différents types de sortie

- La composition et la gestion du plan
- Les différents cas de sortie anticipée et leurs différentes fiscalités
- Fiscalité En cas de décès
- Au terme : les différentes sorties

MODULE 3 : Épargne salariale

- Identifier les bénéficiaires (salariés, conjoints, employés)
- Modalités de souscription et articulation avec plan d'épargne entreprise, intéressement, etcc
- Les différents versements : obligatoires - volontaires - CET
- Régime fiscal et forfait social, les évolutions de la retraite chapeau

MODULE 4 : Épargne retraite individuelle

- Les modalités de souscription (âge et objectifs) pour un épargnant individuel
- Différence PERP et PERIN individuelle, rétrocessions de commissions sur les supports, frais de transfert, prime Madelin....
- Vidéo 3 : Avantage fiscal, social et plafond +

MODULE 5 : Vie du contrat : gestion en accord avec les objectifs clients

- Information précontractuelle : document d'information produit, document d'information contrat, document d'information supports
- Les actifs éligibles (désensibilisation) frais et rétrocessions de commission
- Profils de gestion libre désensibilisation

MODULE 6 : Gérer la transition avec les anciens contrats

- Souscrire et transférer entre le 1er octobre 2020 et jusqu'en 2023

Dates

E-Learning

01-31/05/2024
03-30/06/2024
01-31/07/2024
01-31/08/2024
02-30/09/2024
01-31/10/2024
01-30/11/2024
02-31/12/2024

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

- **Modalités pédagogiques:**

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à

une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

- **Modalités d'évaluation:**

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

- **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.